

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2009.

(en milliers de Dinars)

	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/07/2008 au 30/09/2008	30/09/2009	30/09/2008 (*)	Déc-08(*)
1 - Produits d'exploitation bancaire	45 159	49 385	143 878	143 387	194 215
Intérêts	35 446	40 212	108 093	112 139	152 136
Commissions en produits	6 910	5 905	20 879	17 886	25 800
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	2 804	3 268	14 906	13 362	16 279
2 - Charges d'exploitation bancaire	14 950	21 158	47 126	51 379	68 379
Intérêts encourus	14 685	20 713	46 478	50 533	67 331
Commissions encourues	265	445	649	846	1 048
Autres charges					
	30 209	28 227	96 751	92 008	125 836
3 - Produit Net Bancaire	30 209	28 227	96 751	92 008	125 836
4 - Autres produits d'exploitation	128	57	356	310	401
5 - Charges opératoires, dont :	8 060	7 948	24 760	23 601	31 999
Frais de personnel	5 927	5 808	18 132	17 204	22 730
Charges générales d'exploitation	2 133	2 140	6 628	6 397	9 269
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	172 282	139 521	140 488
Portefeuille titres commercial	-	-	35 814	20 727	24 082
Portefeuille titres d'investissement	-	-	136 468	118 794	116 406
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	1 984 387	1 708 061	1 731 828
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	1 873 126	1 831 569	1 721 927
Dépôts à vue	-	-	607 988	498 774	536 323
Dépôts d'épargne	-	-	459 293	408 036	415 809
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	134 020	157 977	153 875
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan	-	-	378 591	338 304	378 591

(*) certains chiffres ont fait l'objet d'un retraitement pour tenir compte du résultat définitif de 2008

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2009

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de septembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2009.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 3^{er} Trimestre 2009

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée à la fin du 3^{er} trimestre 2009 par les faits suivants :

- Au 30/09/2009, les crédits à la clientèle (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2008) ont augmenté au taux de 16,2% par rapport à la même période 2008, soit + 276.326 mille dinars :
- ✚ Témoignant de la volonté de la Banque de favoriser les emplois durables, l'accroissement des crédits à terme a été de 23% (soit + 141. 734 mille dinars).

- ✚ Les crédits aux particuliers ont progressé de 42,5% par rapport à septembre 2008 (+111.505 mille dinars).
- ✚ Les crédits à court terme aux entreprises et aux professionnels ont progressé de 65% par rapport à septembre 2008 (+96.653 mille dinars).

- **les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 2,3% pour passer de 1.831 MD fin septembre 2008 à 1.873 MD en septembre 2009. Par rapport à fin décembre 2008, cette évolution est de 8,8% :

- Une augmentation des dépôts à vue de 21,9% pour passer de 499 MD au 30/09/2008 à 608 MD au 30/09/2009.
- Une augmentation des dépôts d'épargne de 12,6% pour passer de 408 MD au 30/09/2008 à 459 MD au 30/09/2009.
- Une baisse des dépôts à terme de 12,3% pour passer de 861 MD au 30/09/2008 à 755 MD au 30/09/2009.

Ceci relève d'une stratégie adoptée par la Banque de Tunisie à partir de 2009 pour réduire le coût moyen des ressources.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de 0,3%, passant de 143.387 mille dinars au 30/09/2008 à 143.878 mille dinars au 30/09/2009. Un accroissement qui provient essentiellement de l'augmentation des commissions de 16,7% et du revenu du portefeuille commercial et d'investissement de 11,6%. Les produits d'intérêts ont été impactés par la baisse des taux sur le marché monétaire.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissée de 8,3%. (-4.253 mille dinars). Cette diminution provient essentiellement de la contraction des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés de 8%.
- Par conséquent, le **Produit Net Bancaire** est passé de 92.008 mille dinars au 30/09/2008 à 96.751 mille dinars au 30/09/2009, soit une augmentation de 5,2%.
- **Les frais généraux** sont maîtrisés, et ont évolué de 4,9 % pour atteindre 24.760 mille dinars au 30/09/2009 contre 23.601 mille dinars au 30/09/2008.